



Compte-rendu de la CAP des PCEA du 15 mars 2017

Lors de la déclaration liminaire, les élus sont intervenus sur les 2 sujets majeurs du moment : les obligations de service des enseignants (ORS) et la mise en œuvre du PPCR.

Le SNETAP s'est appuyé sur la journée d'action du 14 mars au LEGTA de Saint-Herblain pour demander une évolution du dossier : aucun enseignant ne doit voir sa charge de travail alourdie puisque l'ouverture des négociations prévoyait une amélioration des conditions de travail des enseignants.

La DGER (M.TRONCO) a répondu que le choix du Ministère avait été de «transposer en s'écartant» de l'Éducation Nationale. Il a pointé les «nombreux points positifs».

Le nouveau décret renforce l'ancrage juridique de certaines fonctions particulières (ESC, Doc, TIM), améliore le système de pondération avec une plus grande équité : davantage d'enseignants vont bénéficier des minorations.

Selon lui, l'ensemble de la réforme représentera un gain de 15 ETP et il y aura donc plus de gagnants que de perdants...

Les élus ont alors tenu à rappeler leur opposition car certains enseignants verraient leurs obligations de service augmenter à la rentrée prochaine. (disparition de l'heure de première chaire.

Pour la mise en œuvre du PPCR, le SRH a insisté sur l'accès fonctionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle qui n'est pas discutable tout en mentionnant que les discussions ne font que commencer.

Les élus ont fait part de la déception des collègues qui au final seront bien peu nombreux à profiter de cette amélioration de fin de carrière.

Enfin, la notification officielle des résultats du mouvement 2017 a été annoncée par l'Administration pour le **jeudi 23 mars 2017**.

Les prochaines CAP

- congés formation et mobilité : **mardi 28 mars 2017**
- changement de grade (passage hors classe) : **mercredi 10 mai 2017**

Les élus SNETAP-FSU à la CAP PCEA